



Mise a pied conservatoire et licenciement

Par **Iola**, le **22/09/2009** à **23:12**

Bonjour,

Voici mon souci : je suis en mise à pied conservatoire depuis le 5 septembre 2009 pour faute grave et à ce jour je n'ai toujours reçu ma lettre de licenciement..j'attends avec impatience pour mes droits assedic mais je pense que mon employeur le fait exprès. combien de temps a t'il pour me l'adresser ? de + est ce qu'il est obligatoire de signer un solde de tout compte ? et enfin, concernant l'attestation assedic, le certificat de travail et le bulletin de salaire restant, est il possible de les recevoir par courrier ?? je ne compte pas du tout me déplacer pour les récupérer.. Et de plus, je ne suis meme pas sure de pouvoir d'ici la...en dois je faire la demande s'il ne me les adresse pas ? combien de temps légal a t'il pour le faire ?? ..ce qui lui reste à me devoir sera payé comme d'habitude, par virement début du mois prochain ??? je vous remercie infiniment de me répondre et suis désolée de toutes ces questions mais je suis un peu perdue sur tout ce qui m'arrive.....merci beaucoup et bonne réception.